



7864 - L'enterrement au sein des musulmans d'une personne ayant abandonné la prière

question

Question : Dans notre pays, les morts musulmans sont enterrés dans un cimetière qui leur est réservé. On y amène toute personne présumée musulmane y compris ceux dont la plupart n'observaient pas la prière et ne respectaient pas les limites tracées par la religion. Que faut-il faire pendant la visite de ces tombes au sein desquelles l'on ne saurait distinguer celles abritant de vrais musulmans des autres? Quel serait mon sort si, à ma mort, on m'enterrait avec des gens qui ne priaient pas? Puis-je recommander qu'on m'enterre avec des musulmans qui observent la prière? Que dois-je faire? Eclairiez-moi. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut réserver aux musulmans des cimetières où l'on n'enterre pas d'autres. Celui qui refuse d'observer la prière et persiste dans son refus jusqu'à sa mort, ne doit pas être enterré dans le cimetière des musulmans, car celui qui abandonne la prière en raison de sa négation de son caractère obligatoire est unanimement considéré comme un infidèle, et celui qui l'abandonne par paresse est aussi un infidèle selon le plus crédible des deux avis des ulémas à ce sujet. Il est permis au musulman de recommander qu'on l'enterre dans le cimetière des musulmans, s'il vit dans une ville où il existe des cimetières non musulmans, par crainte d'être enterré au sein de ces derniers.

C'est Allah qui nous assiste. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.